

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2023

Délibération n°2023-41

Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de membres présents : 28
Nombre de votants : 25

Date de convocation : 8 décembre 2023
Secrétaire de séance : Mr Cottey Romain

COMMUNAUTES DE COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présents	Excusés	Absents	DELEGUES SUPPLEANTS	Présents	Excusés	Absents
COMMUNAUTE DE COMMUNES LA VEYLE	MARECHAL PHILIPPE	X			LAURENT AGNES			X
	AGATY GUILLAUME	X			BOUCHARD MARC	X		
	ALBAN BERNARD	X			MORANDAT OLIVIER	X		
	JACQUET CLAUDE	X			QUINT DAVID	X		
	PALLOT JACQUES	X			CHANTEUX SOLVEIG	X		
	PONCIN GEORGES	X			LOTTE BERNARD			X
	BIGOT AGNES	X			MARMIER NOELLE			X
	SAJUAN CATHERINE			X	FILET MARIE-CLAUDE	X		
	SILVI VERONIQUE		X		KOROSEC JOCELYNE			X
	DUJUIT GUY	X			CLERC HERVE	X		
	MONTANGERAND JEAN-MICHEL	X			AMEIL MARC	X		
	AUBLANC JEAN-CLAUDE	X			MARQUOIS MICHEL	X		
	DUBOST MICHEL	X			BODILLARD MARIE-CLAUDE	X		
	GOYON MARIE-ANGELIQUE	X			JAMBON MICHEL	X		
	BROCHAND MICHEL			X POUVOIR A MR MONTANGERAND	BOULANGER PAUL			X
SAUVAGE CLAUDIE				X ROZIER JOELLE	X			
CHEVALIER BERNARD	X			MAUGE LIONEL			X	
RABUEL CLAUDE				X LAURENT MICHELE	X			
COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE	GOIFFON CHRISTIAN			X	BEROU JEAN-PHILIPPE			X
	LUX JEAN-MICHEL	X			LUCENET THIERRY	X		
	VIOT DOMINIQUE		X		RIBOLLET ROGER			X
	REIGNIER ALAIN	X			VERT JACQUES	X		
	CLEYET-MARREL CLAUDE			X POUVOIR A MR LUX	CHAIGNEAU JOELLE			X
	LABALME RICHARD		X		MORIN BRIGITTE	X		
	ECKERT PIERRE	X			FONTAN CORINE			X
	BRUNEL PHILIPPE	X			DOUCET-BON BRUNO	X		
	ROBERT MAGALI				X PERRAUD CAMILLE			X
	DAVIDIAN PHILIPPE	X			HINSCHBERGER FRANCINE	X		
	ALBAN BERNARD	X			PROST PHILIPPE	X		
	COTTEY ROMAIN	X			THIVOLLE MARIE-MONIQUE	X		
PEIGNE BENOIT	X			MONTEIL JULIEN	X			
LAIDET ANTHONY				X BEAUDET NATHALIE			X	
FERRE PAUL	X			MULLER ERIC			X	

OBJET : DELIBERATION SUBVENTION KIT MULCHING

Dans la continuité de l'arrêt des tontes prévu au 01 juillet 2024, Monsieur Ferré propose de subventionner les kits mulching à hauteur de 25€ pour les kits d'un montant inférieur à 100€ et de 25% du montant du kit si son prix est supérieur à 100€ dans la limite de 50€.

Le comité syndical est invité à autoriser le Président à lancer la procédure de consultation (MAPA) et à signer les documents afférents à ce projet.

CONSIDÉRANT qu'il convient de se prononcer vis-à-vis de l'octroi des subventions,

Après délibération le Comité Syndical, à l'unanimité,

APPROUVE les subventions kits mulching

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Le 15 décembre 2023,

Le Président,
Paul FERRE



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture de l'Ain le
et publication ou notification le